



Syndicat Unitaire de l'Éducation Populaire, de l'action sociale,
socioculturelle et sportive

EPA-FSU

Case Postale n°8 - 8, Place de la Gare de l'Etat
44276 NANTES cedex

☎ 02.40.35.96.57 @ : epa@epafsu.org



L'INTERMINISTÉRIEL EST VOUÉ À REJOINDRE LES PRÉFECTURES ET LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR : RESTER EN DDCS/PP C'EST DISPARAÎTRE À BRÈVE ÉCHÉANCE



2019 : une nouvelle étape vers la fin des DDI

Le double discours du gouvernement : affirmer la proximité départementale côté face, pour démanteler les ministères et renforcer les préfectures côté pile.

EPA est un syndicat qui, dans la FSU, regroupe des professeurs de sport (CAS, CTS, formateurs), des conseillers d'éducation populaire, des inspecteurs, ITRF et personnels administratifs, des contractuels... **Multi catégoriels** nous ne sommes pas CONTRE les DDI, ni des mutualisations. Nous ne sommes pas figés sur un statu quo intenable. **Mais nous affirmons que pour maintenir notre emploi, nos missions, nos métiers, notre service public : quitter les DDI est une nécessité**

Le 28 novembre prochain, le comité technique des DDI va de nouveau être convoqué (après le boycott du 15 novembre) pour statuer sur le rattachement (dès 2019) de la gestion des DDI, au ministère de l'Intérieur. La réforme va concerner environ 2 000 emplois (environ 30 000 agents en DDI).

Cette décision (fusion budgétaire) intervient dans le cadre d'un chamboule-tout des préfectures intitulé « préfecture nouvelle génération » qui les vide de nombreuses missions par externalisation. Depuis l'été le ministère invite ouvertement les préfets à se servir dans les services territoriaux de l'État en missions et en effectifs. Depuis la RGPP et la ReATE, un schéma domine : les ministères fusionnent et s'estompent sur les territoires pour n'être pilotés à terme que par le ministère de l'Intérieur via les préfectures.

Une fusion par transfert de BOP

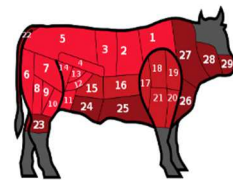
Les DDI détiennent leur logistique financière de plusieurs budgets opérationnels de programme (BOP). Pour la cohésion sociale (dont jeunesse et sports) c'est le BOP 124. Le BOP 333 dans les DDI concerne les moyens mutualisés. Mi-octobre, le Premier ministre – avant même les remontées préfectorales demandées pour la fin octobre 2018, suite à sa circulaire du 24/07/18 - a décidé de se délester du BOP 333. Ainsi, les "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées" du 333 seraient agrégés au BOP 307 "Administration territoriale" des préfectures et sous-préfectures.

C'est très exactement le scénario annoncé par EPA depuis l'origine des DDT/M, DDPP, DDCS, DDCS/PP : ces DDI ont vocation d'existence temporaire avant intégration directe en préfecture après essorage des missions et effectifs.

La fusion est dans les tiroirs depuis 2017, la circulaire de juillet 2018 la prépare. Matignon et le SGG ont pris le temps de l'arbitrage, c'est tout.

Le SGAR devient le vrai patron des DDI

Les termes du transfert sont limpides il y a "choix de transférer au ministère de l'Intérieur la responsabilité du nouveau programme à constituer". La fonction de responsable délégué du nouveau BOP sera assurée au niveau régional par les secrétaires généraux aux affaires régionales (SGAR). En clair, les emplois seront désormais gérés par l'Intérieur. Le but recherché est de s'assurer de la maîtrise de l'encadrement et de préparer le rapatriement des SIDSIC en préfecture (plan d'hégémonie préfectorale oblige).



Exemple concret de DDCS ou DDCS/PP

Dès 2019, en DDI, **tous les directeurs (DDI) leurs adjoints directs (DDI adjoint)**, seront transférés au BOP au nouveau BOP.

Parallèlement les adjoints des SGAR et les chargés de mission des SGAR ainsi que les agents de ces services seront versés au même BOP.

Les emplois fonctionnels (DDI et SGAR) devraient rester nommés par le Premier Ministre. Cependant, ces nominations relevant désormais du Ministère de l'Intérieur on peut mesurer la sphère d'influence prise par la veine de décision du versant préfectoral.

Les emplois fonctionnels de direction représentent environ 1 000 postes. Ce sont des A+ en majorité. Mais 1 000 autres emplois sont directement concernés : **les SIDSIC**.

Les agents des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication sont expressément cités. On est directement sur une première fondation de 2 000 emplois pivots identifiés comme « tête de pont » du phénomène global à venir par assimilation en bureaux de préfectures.

L'effet de ciseaux des circulaires du 24 juillet



En adéquation avec le scénario territorial, l'ensemble des activités exercées par Matignon sur les DDI sera transféré au ministère de l'Intérieur. Le sort de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la direction des services administratifs et financiers (DSAF) est réglé. La fonction de délégué à la mobilité et aux carrières (DMC) pour les emplois de direction de l'administration territoriale est également transférée. Pour amadouer des coquetteries de carrière il est noté que le DMC "continuera à travailler en relation étroite avec les DMC de chacun des ministères de l'administration territoriale de l'État". Le maquillage est donc prévu.

La fusion des programmes 333 et 307 doit être inscrite en la loi de finances 2020. Toutefois la DSAF de Matignon) et la DMC de l'Intérieur sont chargées d'organiser l'exercice progressif par le ministère de l'Intérieur « de la responsabilité du programme 333 dès 2019, année de transition, et de définir les conditions de transfert de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la DSAF et de ses activités ».

Le comité technique des DDI du 28 novembre pourra bien statuer : la messe sera dite par la suite.

Pour EPA l'intégration de l'entité Jeunesse et Sports à la sphère éducative est la seule issue

La liste électorale au CTM fait apparaître de 5 à 10 agents Sport, Jeunesse, Inspection par DDCS/PP qui sont encore présents en DDI. Les effectifs sont dérisoires pour espérer pouvoir nourrir un BOP 124 de plus en plus exposé par morcellements. Les remontées des DDI elles-mêmes évoquent le fait que la mission « sport » n'a plus lieu d'être en DDI au vu de la nouvelle gouvernance décidée ! Le rapatriement de tous les agents JS (y compris administratifs) par affectation régionale et maintien d'implantations territoriales ailleurs qu'en DDI est la seule formule pour être lisible et cohérent. L'inter ministérialité (compétence préfectorale) condamne Jeunesse et Sports. Soyons lucides. Pour notre service public, nos missions, nos métiers, quittons les DDI, retrouvons une Direction Régionale spécifique, dotée d'unités territoriales. Accepter le présent c'est finir en momie.



EPA syndique tous les personnels par refus des chapelles d'appareil, des corporatismes qui segmentent et donnent des œillères, par refus des clivages réformistes contre contestataires. Il faut sortir de l'ornière des carriérismes et des divisions, mais aussi des individualismes qui forment les terreaux des accompagnements.